



PARTICIPER À LA DÉMARCHE ET À LA CERTIFICATION PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVERSITÉ



PROFIL

Agents portuaires de droit public ou privé : directeur, maître de port, agent administratif, agent technique
Maximum 12 participants

PRÉREQUIS

Agents ayant déjà suivi la formation Ports Propres

INFOS PRATIQUES

DURÉE

1 jour (7 h)

DATE

Délai d'accès : 6 mois

LIEU

Dans un port certifié

FORMATEURS

CPIE Bassin de Thau / UVPO

TARIF

sur demande

CONTACT

formation@cpiebassindethau.fr
Tél. 04 67 24 07 55

Si vous êtes en situation de handicap, merci de prendre contact avec nous pour évaluer les possibilités d'accueil sur un site adapté à votre situation

OBJECTIFS DE FORMATION

A l'issue de la formation et d'une mise en application terrain, les participants seront compétents pour :

- Situer leur rôle dans la gestion de la biodiversité au sein de l'enceinte portuaire et faire valoir le niveau d'engagement de leur port de plaisance sur ces questions.

CONTENU

Les objectifs pédagogiques préparent, à l'issue de la formation, les participants à :

- Définir la biodiversité et les enjeux de sa préservation,
- Décrire les étapes de la certification Ports Propres Actifs en Biodiversité,
- Identifier les actions pouvant être mises en œuvre par le port pour préserver la biodiversité terrestre et marine.

MÉTHODES ET TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Alternance d'apports théoriques et de pédagogie active. Travail individuel et en groupe. Partage d'expérience.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- En amont : analyse des besoins et évaluation des connaissances
- En cours : recueil des attentes et évaluation de l'atteinte des objectifs
- En fin : évaluation des acquis et de la satisfaction, remise d'une attestation de formation

Formation déployée avec l'appui de l'Union des Villes Portuaires d'Occitanie



www.ports-occitanie.com